

Conseil Municipal du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Pascal Valentin - Amélie Viallet - Xavier Urbain

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Marie-Pierre Rebrassé) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 24 novembre 2023

Date de publication : 07 décembre 2023

Délibération n°2023-127 – Cession d'un container

Vu les articles L.2241-1 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les biens suivants appartenant au service régi des eaux de la commune d'Aime-la-Plagne,

Considérant la vente au plus offrant et la publicité qui en a été faite sur les supports numériques de la ville,

Madame le Maire propose la vente d'un container maritime selon les termes suivants :

CONTAINER MARITIME

- o Acquis en 2018 pour un montant de 3 190 €
- o Inscrit à l'inventaire de la régie des eaux sous le numéro 2018000004
- o Acquéreur : Fédération Française des Sports de Glace, représentée par Madame Gwenaëlle NOURY
- o Prix de vente : 2 800 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Madame le Maire à vendre en l'état le container maritime à Madame Gwenaëlle NOURY, représentante de la Fédération Française des Sports de Glace, au prix de 2 800 € ;**

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes ;
- Dit que le bien sera sorti du patrimoine de la régie des eaux, conformément aux dispositions budgétaires et comptables M14 ;
- Dit que les crédits provenant de la vente seront portés au budget principal.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

